

# **A la BnF comme ailleurs, le vol de nos congés et de nos droits ne passera pas !**

Communiqué SUD Culture Solidaires

Section de la Bibliothèque nationale de France

*Le 25 mars dernier le gouvernement dégainait par ordonnance de nouvelles mesures limitant les droits des salarié·es en dérogeant au Code du Travail. Sous couvert d'Etat d'urgence sanitaire ces mesures ne font que donner toujours plus de pouvoir au patronat, notamment pour contrôler les congés et RTT ou encore opérer des modifications relatives au temps de travail.*

*Concernant le secteur public, aucune ordonnance n'est nécessaire à la déclinaison de ce qui figure dans la loi en matière de dérogations au temps de travail : le décret du 25 août 2001 sur le temps de travail dans la Fonction Publique d'Etat prévoit déjà des possibilités dans certaines situations exceptionnelles. Une instruction du Ministère de la Culture est à l'étude sur le sujet actuellement.*

**Ce n'est pas aux travailleurs/ses de payer la crise actuelle !**

Ces mesures, censées répondre à la crise sanitaire et sociale liée à l'épidémie de Covid-19, n'ont en fait qu'un objectif : sauver le système capitaliste et assurer le bon fonctionnement du pays au détriment des droits de ceux et celles qui produisent les richesses ou font vivre les services publics.

Nous

refusons de payer un tel prix, notamment à l'heure où de nombreux/ses

travailleuses et travailleurs risquent leur santé voire leur vie en se

rendant sur leur lieu de travail, qu'ils et elles exercent ou non des

fonctions essentielles.

Si actuellement les directives

interministérielles tâtonnent, les premières annonces commencent

toutefois à tomber. Pour preuve à la BnF, le 30 mars 2020, une note de

la direction générale demandait aux encadrant·es de bloquer et rectifier

dans GTA toutes les demandes d'annulation de congés des personnels pour

la période du 17 mars au 15 avril. La mesure ne s'appliquerait pas aux

agent·es en télétravail ou en travail à distance. La note précisant

aussi que les mesures permettant aux employeurs de planifier les congés

et RTT des salarié·es, en application de la loi du 23 mars 2020 d'Etat

d'Urgence sanitaire, étaient à l'étude au niveau ministériel.

A l'occasion d'une première réunion à

distance (compte-rendu à venir) depuis le début du confinement entre les

organisations syndicales de la BnF et la direction le 2 avril 2020, la

majorité des organisations syndicales dont la section SUD Culture de la

BnF a manifesté son refus très ferme face à cette attaque des droits des

personnels.